

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC



≡✻ A MARIE ✻≡

Si j'étais petite fleur,
Je voudrais dans la prairie
Briller d'un vif éclat pour toi seule, ô Marie,
Pour toi seule exhaler une suave odeur ;
Si j'étais petite fleur !

Mais je suis bien plus heureux,
Je suis l'enfant de Marie :
Elle m'aime, je l'aime, et lorsque je la prie,
Elle entend mes soupirs, elle exauce mes vœux !
Oui, je suis bien p'us heureux.

Inhumation dans les églises

A l'avenir, "aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans une église ou chapelle servant aux exercices du culte, sans une autorisation spéciale accordée par l'autorité ecclésiastique supérieure ou diocésaine." (1)

La liberté humaine (suite)

LIBERTÉ DE CONSCIENCE

- D. Que faut-il penser de ce qu'on nomme *liberté de conscience* ?
- R. Si l'on entend par là que chacun est libre de rendre ou de ne pas rendre un culte à Dieu, cette prétention se trouve suffisamment réfutée par ce qui a été dit précédemment ; mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a, dans l'Etat, le droit de suivre la volonté de Dieu et d'accomplir ses préceptes, sans que rien puisse l'en empêcher.
- D. A quelles vérités rend témoignage cette liberté chrétienne que l'Eglise et ses enfants ont toujours revendiquée ?
- R. Elle rend témoignage à la juste puissance de Dieu sur les hommes et au suprême devoir des hommes envers Dieu.
- D. Est-elle, de quelque manière, en opposition avec l'obéissance due à la puissance publique ?
- R. Non, car ordonner et exiger l'obéissance n'est un droit de la puissance humaine, qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle reste dans les limites que cette dernière lui a marquées, autrement, il est juste de ne pas obéir.
- D. Quelle sont les idées des partisans du Libéralisme au sujet de la liberté de conscience ?
- R. En même temps qu'ils attribuent à l'Etat un pouvoir sans limites, ils proclament qu'on ne doit tenir aucun compte de Dieu dans la conduite de la vie ; ne reconnaissent pas la vraie liberté de conscience du tout et regardent même, comme dirigé contre l'Etat, ce qu'on fait pour la conserver.
- D. L'Eglise désire-t-elle voir pénétrer et appliquer dans tous les ordres de l'Etat les principes chrétiens qui viennent d'être exposés sommairement ?

(1) Circulaire de S. G. Mgr L. N. Bégin en date du 25 avril 1896.

- C'est son plus vif désir car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées.
- D. Tient-elle compte néanmoins du poids accablant de l'infirmité humaine et du mouvement qui entraîne les hommes et les choses ?
- R. Sans doute. C'est pour cela que tout en n'accordant des droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas à la tolérance dont la puissance croît pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter, ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver.
- D. Qui imite-t-elle en agissant ainsi ?
- R. Elle imite Celui qui gouverne le monde, et qui permet l'existence de certains maux, soit pour ne point empêcher des biens plus grands, soit pour empêcher de plus grands maux. D'ailleurs, impuissante à empêcher tous les maux particuliers, *l'autorité des hommes doit permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine.* (1)
- D. Si en vue du bien commun, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, peut-elle l'approuver et le vouloir en lui-même ?
- R. Jamais, car le mal est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et défendre. En cela aussi, la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu qui, en laissant le mal exister dans le monde, " ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon."
- D. Mais, pour rester dans le vrai, que faut-il reconnaître ?
- R. Il faut reconnaître que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les conditions de cet Etat s'écartent de la perfection ; et que la tolérance doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par le salut public ?
- D. Que s'ensuit-il ?
- R. Il s'ensuit que si la tolérance est nuisible au salut public ou est pour l'Etat la cause d'un plus grand mal, il n'est pas permis d'en user.
- D. Lorsque à raison d'une condition particulière de l'Etat,

(1) S. Augustin.

- L'Eglise acquiesce à certaines libertés modernes, qu'a-t-elle la liberté de faire, si la situation vient ensuite à s'améliorer ?
- R. Elle usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens pour procurer aux hommes le salut éternel, comme c'est son devoir, mais il reste toujours vrai que la liberté accordée indifféremment à tous et pour tout, n'est pas désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits.
- D. Ceux qui professent le libéralisme sont-ils équitables et prudents comme l'Eglise, en matière de tolérance ?
- R. Bien au contraire. En effet, en accordant aux citoyens une liberté sans bornes sur tous les points dont nous avons parlé ils en viennent au point de paraître ne pas avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice, et ne se gênent pas, d'accuser l'Eglise de manquer à la patience et à la douceur, si elle croit de son devoir de protester contre une *tolérance* si pleine d'excès, et d'en écarter l'usage criminel. Bien plus ces grands prôneurs de tolérance sont dans la pratique, durs et sévères quand il s'agit du catholicisme, prodigues de libertés pour tous, excepté pour l'Eglise.
- D. Comment peut-on résumer tout ce qui vient d'être dit ?
- R. En résumé, l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu : sans la soumission à la volonté de Dieu, il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme : nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s'y soumettre est de la révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice du *Libéralisme*.
- D. Peut-on distinguer plusieurs espèces de *Libéralisme* ?
- R. Sans doute, puisqu'il y a pour la volonté plus d'une forme et plus d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.
- D. Quelle est la pire espèce de *Libéralisme* ?
- R. La pire espèce de libéralisme consiste à s'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et à lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique.

(A suivre)

L'Electeur et la Vérité

L'Electeur : " Quelle est la personne assez naïve pour s'imaginer qu'un gouvernement orangiste va rendre justice à des catholiques ? "

La Vérité : " Quelle est la personne assez naïve pour s'imaginer qu'un gouvernement libéral va rendre justice à des catholiques ? "

Dans ce cas, ce sera, nous l'espérons, le gouvernement Tupper-Angers, si les catholiques s'unissent.

Un décret de la S. C. des Evêques et Réguliers

L'Osservatore Romano vient de publier un décret de la sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers fixant les règles à suivre en ce qui concerne les quêtes faites par les Ordres religieux mendians de femmes.

Les voici en abrégé :

II. — Dans les Congrégations de vœux simples, que les Sœurs ne puissent quêter soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du diocèse où elles résident, sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu de leur résidence respective.

III. — Elles doivent en outre, si elles quêtent en dehors du diocèse de leur résidence respective, obtenir l'autorisation de l'Ordinaire du diocèse dans lequel elles désirent quêter.

V. — L'Ordinaire du lieu où existe une maison de Sœurs qui veulent quêter ne doit pas leur accorder l'autorisation :

1° S'il n'est pas convaincu que cette mesure soit nécessitée par les besoins de la maison ou d'une bonne œuvre ;

2° Si la quête peut être faite sans difficulté par d'autres personnes que désignerait l'Ordinaire lui-même. Si les besoins de l'œuvre peuvent être conjurés par la quête faite dans la localité même où résident les Sœurs, ou dans le diocèse, l'Ordinaire ne devra pas leur accorder l'autorisation de recueillir des aumônes hors de ce diocèse.

VI. — Il faudra que l'autorisation de l'Ordinaire accordée à une maison de religieuses soit accompagnée de lettres ou de " commissions " pour les curés ou d'autres personnes prudentes quand il s'agira de Sœurs quêtant dans le diocèse, ou de recom-

mandations adressées aux Ordinaires des autres diocèses en faveur des Sœurs quêtant au dehors. Dans ces lettres de commission, il sera mandé aux curés et autres personnes honorables de se rendre utiles aux Sœurs par leurs conseils et de la façon qu'ils jugeront la meilleure, de veiller sur leur conduite, et s'ils y remarquent quelque chose de peu régulier, d'en référer aussitôt à l'Ordinaire lui-même. Aux autres Ordinaires il sera demandé que chacun protège les Sœurs admises à quêter dans son diocèse, les aide et les regarde comme étant sous sa propre autorité.

VIII. — Les supérieures, surtout en dehors de leurs résidences, n'enverront jamais quêter des Sœurs qui n'auraient pas la double maturité de l'âge et de l'esprit. Les religieuses ne devront pas rester à quêter plus d'un mois dans leur diocèse, plus de deux mois au dehors. Elles prévientront de leur prochaine arrivée celui pour qui l'évêque leur aura donné des lettres. Aussitôt qu'elles se trouveront dans la localité, elles se rendront chez lui et le prieront d'intervenir pour leur trouver un asile dans quelque communauté de femmes, ou au moins chez une femme pieuse.

L'Armée du Salut

L'Armée du Salut est scindée en deux camps et s'émiettera encore davantage, comme toutes les sectes protestantes.

Ceux qui pensent qu'elle n'a pas de doctrines sont dans l'erreur. Elle a son *Credo* comme toute autre société religieuse.

Ses doctrines sont essentiellement celles du Protestantisme, dont elle ne diffère que sous le rapport de la discipline et de la méthode qu'elle suit pour enrôler les masses.

On pourrait la définir assez exactement : le protestantisme démocrate.

Le Fv Mesureur

Haromnaph — ce qui signifie "destruction" — est palladiste depuis 1886. Ce nom est celui de M. Mesureur, ex-ministre du commerce.

A sa réception de Kadosch du Palladium, il a fait la déclaration suivante :

“ Je veux la suppression totale du culte catholique romain, et je combattrai jusqu'à ma mort le catholicisme romain, qui est à mes yeux la pire des superstitions.

“ J'espère, cependant, vivre assez pour voir tout-à-fait ruinée cette religion malfaisante. J'ai réfléchi, depuis longtemps, à l'emploi des édifices aujourd'hui affectés au culte. Qu'en ferons-nous, le jour où, par un parlement à nous, nous aurons décrété l'abolition complète du catholicisme en France ?

“ A ce sujet, voici quelle est ma pensée :

“ Un progrès est en voie d'accomplissement ; je veux parler de la crémation. Il faut faire entrer la crémation dans les mœurs ; quant à moi, je suis l'ennemi des cimetières. Quand on aura établi des fours crématoires en bon nombre de grandes villes, le moment sera venu de faire voter une loi qui, en *mettant en avant la question d'hygiène*, interdise l'inhumation et le remplacera par la crémation obligatoire. ”

DIANA VAUGHAN.

Curieuse logique

Les députés catholiques qui ont voté contre le bill réparateur ont prétexté qu'il était insuffisant.

On sait que l'une des clauses de ce bill autorise l'établissement d'une école séparée, pourvu que cinq chefs de famille en fassent la demande.

Eh bien ! l'un de ces mêmes députés catholiques a proposé en amendement, que l'établissement d'une école séparée ne pourra être autorisé que s'il est demandé par la *majorité de la minorité*

Si cet amendement eût été adopté, il aurait empêché l'établissement d'écoles séparées dans beaucoup d'arrondissements scolaires et rendu le bill encore plus insuffisant.

L'assaut d'un *Gloria Patri*

Il est difficile de mieux se moquer de certains compositeurs, que ne le fait une *Revue* à laquelle nous empruntons l'appréciation suivante :

“ J'ai entendu tout un chœur monter l'assaut d'un *Gloria*

Patri : il paraît que c'était rude ! Ils étaient là cinquante au moins, hommes et enfants, sans compter les instruments de toute forme et de tout son. Ils partaient les uns après les autres, par petits groupes, et d'un seul élan ils arrivaient à *Gloria Pa...* Mais là ils étaient subitement arrêtés ; et les premiers partis, cédant la place aux autres, revenaient en arrière pour s'élançer encore, et arriver d'un bond nouveau à cet escarpement du *Gloria Pa...* qui les arrêtait toujours. Et les bataillons se succédèrent ainsi, pendant de longues mesures, sur la pente raide. A la fin ils parurent comprendre que tous ces efforts resteraient impuissants tant qu'ils seraient divisés. La masse des assaillants se réunit une fois de plus au pied du raidillon ; ils reprîrent haleine, épongèrent leurs sueurs, et tandis que l'orchestre lançait ses notes les plus élevées, à un signal donné ils s'élançèrent tous à la fois : le *tri* fut enfin enlevé ; on se le passa de bouche en bouche, et Dieu le Père put comprendre que c'était pour sa gloire qu'on s'était donné tant de mal."

Une ordonnance médicale

Un malade va consulter le Dr X... pour un rhumatisme.

Le médecin questionne et finit par écrire une ordonnance.

Au moment où son client va se retirer, le docteur l'arrête :

— Monsieur, dit-il, si mon ordonnance vous procure quelque soulagement, veuillez m'en informer au plus vite, car, depuis deux ans, je souffre moi-même d'un rhumatisme dont je n'ai jamais pu me guérir.

Reconnaissance

Une personne désire faire connaître publiquement qu'elle a obtenu de Dieu une grande faveur, due, ce lui semble, à l'intercession du Vénéral François de Montmorency-Laval.

Basilique de la Bonne Ste Anne de Beaupré

Bénédictio et Inauguration solennelles du nouvel Orgue

sous le patronage de

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR BÉGIN, Archevêque de Cyrène

LE MARDI 19 MAI 1896

PROGRAMME:

LE MATIN à 9 h. Bénédictio de l'orgue. — Cantique à la Bonne Ste Anne (Refrain chanté par toute l'assistance).

Messe Pontificale pendant laquelle allocution de circonstance.

La messe en plain-chant sera exécutée par Messieurs les Elèves du Séminaire de Québec.

L'APRÈS-MIDI à 2. 30 concert religieux organisé par Messieurs Gustave et Ernest Gagnon avec le bienveillant concours de plusieurs artistes du pays.

OBSERVATIONS: A l'occasion de la Fête l'heure des trains est réglée comme suit:

Les trains quitteront Québec à 8 a. m.; 1. 30 p. m.; 5. 45 p. m.

Les trains quitteront Ste-Anne à 5. 45 a. m.; 11. 45 a. m.; 4. 45 p. m.

Daignez, Sainte Anne, en un si beau jour
De vos enfants agréer l'Amour.

M. Beaugrand et les écoles protestantes

Nous empruntons à la *Presse*, de Montréal, la lettre suivante:
Cher monsieur,

En réponse à la vôtre, j'ai l'honneur de vous informer que les taxes scolaires de M. Beaugrand ont été passées au crédit du bureau des Ecoles Protestantes à sa propre demande, "at his own request."

Votre bien dévoué,

W. Robb

Trésorier de la cité.

Le M. Beaugrand dont il est question dans cette lettre, est le directeur propriétaire de la *Patrie*, de Montréal, qui trouve naturellement le bill réparateur insuffisant.

La population catholique du Canada

Halifax	50 000
Ottawa	125 600
Toronto	60 000
Charlottetown	55 000
Hamilton	50 000
Nicolet	86 872
St-Albert	15 000
Sherbrooke	62 600
Athabaska	8 000
Mackenzie, Golfe St-Laurent	7 000
Kingston	65 500
Québec	320 000
Alexandria	23 000
Chatham	55 000
London	60 000
Peterborough	40 000
St-Hyacinthe	119 000
Trois-Rivières	60 568
Pontiac	36 636
Montréal	400 520
St-Boniface	29 000
Antigonish	73 000
Chicoutimi	60 000
New Westminster	28 000
Rimouski	84 336
St-Jean N.-B.	60 000
Valleyfield	56 125
Saskatchewan	8 200
Total	<u>2 098 357</u>

Avant longtemps, nous l'espérons, les catholiques seront aussi nombreux que les protestants, et sur un pied d'égalité dans toutes les provinces.

Dans le ventre de la Baleine

C'est dans un journal peu suspect de cléricanisme, le *Journal des Débats*; c'est sous la plume d'un savant qui en plus d'une occasion a fait preuve de libre-pensée, M. Henri de Parville,

que nous trouvons attestée la possibilité même naturelle d'un prodige que Notre-Seigneur a déclaré avoir été une prophétie en acte de sa propre résurrection.

Le lecteur reconnaîtra, dans plus d'un passage, le scepticisme religieux de l'auteur, mais n'en pourra tirer que des conclusions plus fortes de la constatation des faits rappelés par M. de Parville :

Et les matelots prirent Jonas et ils le jetèrent à la mer, et la mer apaisa sa furie.

Et le Seigneur prépara un grand cétacé afin qu'il engloutît Jonas, et Jonas fut dans le ventre du cétacé, pendant trois jours et trois nuits.

Et Jonas pria le Seigneur, son Dieu, dans le ventre du cétacé vivant.

Et le Seigneur parla au poisson... et il jeta Jonas sur la terre."

Ainsi parle la Bible. On a beaucoup écrit sur l'aventure du prophète Jonas. Les sceptiques irrévérencieux la traitèrent de fable... Jamais on n'avait entendu parler d'un homme englouti par un monstre marin et rejeté vivant après quelques jours d'une hospitalité aussi invraisemblable ! D'ailleurs, une baleine, disait-on, ne saurait avaler un homme. Le gosier de la baleine est beaucoup trop étroit pour livrer passage à une pièce de cette dimension. Ce n'est pas exact, comme nous le verrons ; en tout cas, le texte sacré ne parle pas du tout d'une baleine, mais d'un poisson, *pisces grandem*, ce qui peut s'appliquer tout aussi bien à un marsouin, à un cachalot, monstres marins qui se rencontrent encore dans la Méditerranée.

Eh bien ! fable tant qu'on voudra, mais il n'y a rien que de très plausible à admettre que le prophète Jonas ait tout de même vécu un certain temps dans le ventre d'une baleine. J'ai déjà fait remarquer que des poulpes gigantesques de deux mètres de développement avaient été avalés sans façon par des cachalots de treize mètres de long. Le cachalot du prince Monaco, en mourant, a rendu à la liberté des débris énormes de céphalopode dont le poids total s'éleva à une centaine de kilogrammes. Jonas en son temps ne devait pas peser plus que cela.

Mais voici qui vaut la peine d'être mentionné. M. P. Courbet a retrouvé dans les journaux anglais de 1891 l'histoire très véridique, paraît-il, d'un homme en chair et en os, englouti

par une baleine et retrouvé vivant trente-six heures après, à l'intérieur du cétacé. Ce n'était pas Jonas assurément, mais entre l'histoire de cet Anglais et celle du prophète, il n'existe évidemment que des différences insignifiantes.

Au mois de février 1891, raconte M. Courbet dans le *Cosmos*, le baleinier *Star of the East*, se trouvant dans les parages des Malouines, détacha deux baleinières armées d'un certain nombre de pêcheurs pour rejoindre un superbe cétacé que l'on apercevait à quelque distance. L'énorme bête fut harponnée et blessée à mort. Pendant qu'elle se tordait dans les dernières convulsions, une des baleinières fut atteinte d'un coup de queue et chavira. Les matelots qui la montaient tombèrent à l'eau. Tous, sauf deux, furent repêchés par les autres embarcations. On recueillit le corps d'un des naufragés; on ne put retrouver l'autre. Le disparu s'appelait James Bartley.

Lorsque le grand cétacé eut cessé de se débattre et que l'on eut acquis la certitude qu'il était bien mort, on le hissa à bord du baleinier et l'on se mit à le dépecer. *Une journée et une nuit* furent consacrées à cette opération. Enfin, on ouvrit l'estomac.

Stupéfaction! dans l'estomac, couché comme dans un baignoire, se trouvait le camarade disparu James Bartley! Il était évanoui, mais bien vivant! *Il était là depuis près de trente-six heures!*

On le porta tout gluant sur un hamac, on le frictionna et l'on parvint à le ranimer, ce qui n'alla pas tout seul. Bien mieux, le nouveau Jonas fut pendant plusieurs jours en proie à des accès de folie furieuse et il fut impossible de le faire parler. Enfin, au bout de trois semaines, Bartley recouvra la raison. Naturellement on lui demanda ce qu'il avait éprouvé dans le ventre de la baleine.

" Je me souviens très bien, dit-il, du moment où la baleine m'a lancé en l'air. Je retombai et je fus englouti. Je me suis senti glisser dans un étui doux et uni dont les contractions m'obligeaient bon gré mal gré à descendre de plus en plus bas. Cette sensation n'a duré qu'un instant. Puis je me suis trouvé dans un sac très large et en pleine obscurité. En tâtant autour de moi, j'ai compris que j'avais été avalé par une baleine et que j'étais dans son estomac. Je pouvais cependant respirer quoique difficilement. Seulement, j'éprouvais une impression de chaleur insupportable et il me semblait que j'allais être bouilli tout

vivant. L'horrible pensée que j'étais condamné à pézir dans le ventre de la baleine me torturait; cependant j'avais conservé toutes mes idées et j'avais la notion du silence effroyable qui m'entourait. Je ne pouvais me soulever ni crier, je brûlais. Enfin, je perdis conscience."

Cette aventure extraordinaire est affirmée par les marins et le capitaine du *Star of the East*. Il paraît que James Bartley était connu pour un des pêcheurs de baleine les plus hardis par son caractère entreprenant. Son état de santé général n'a pas été altéré par l'accident. Sa peau seule reste comme tannée par suite sans doute de l'action du suc gastrique du cétacé.

Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. Cette fois surtout; toutefois, le capitaine de la baleinière anglaise est, affirme-t-on, digne de foi. Il a même ajouté que les cas où les cétacés en furie avalent des hommes ne sont pas aussi rares qu'on le pense. Seulement, c'est la première fois qu'il a vu la victime sortir vivante de cette redoutable épreuve.

Histoire d'une Indienne (suite)

IV

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Soupou, qui avait tenu résolument la main de sa grand'mère jusqu'au moment où elle s'était précipitée dans les eaux, fut emporté comme elle par l'onde mugissante; mais, Tangamal, qui résistait sans cesse, se décollait et cherchait à arracher sa petite main des doigts nerveux de son aïeule, eut un sort plus heureux que son frère. Elle se trouvait, grâce à sa résistance, en arrière de la vieille païenne, autant que le permettait la longueur de son petit bras et de celui de la mamie. L'eau étant haute, avait couvert une partie de la berge et la descente dans le fleuve était rapide et glissante; quand la kélavie fut couverte par les flots, la nature la fit se débattre et lâcher la petite, qui par bonheur trouva pied sur une petite éminence plus ferme et plus haute. Pourtant Tangamal avait de l'eau jusqu'au cou. D'un œil effrayé, elle considéra les torrents noirs et écumeux du fleuve qui passaient devant elle, il lui sembla que deux cris retentissaient, puis le bruit des flots couvrit ces gémissements profonds; elle n'entendit plus que le tapage sinistre du courant.

Par un instinct naturel, elle tourna le dos à ces flots qui lui donnaient le vertige et tâtant en avant avec son petit pied, elle marcha avec précaution du côté de la berge. Bientôt elle respira plus librement ; la nature lui disait qu'elle n'était plus en péril de mort, car l'eau baissait, elle n'en avait plus qu'aux épaules ; peu après sa taille fut hors des flots, au bout de quelques minutes elle se séchait au bord du fleuve.

Pauvre Tangamal ! elle avait la vie sauve, mais son sort était-il plus à envier ? où trouverait-elle à manger cette petite abandonnée qui n'avait plus ni toit, ni famille ? La famine était partout : qui serait assez généreux pour partager son sorou avec l'infortunée ? et pourtant les oiseaux gazouillaient dans les arbres et semblaient dire à Tangamal :

“ La Providence nous nourrit. Aie confiance, Tançamal. Celui qui prend soin de nous, ne t'abandonnera pas non plus. ”

Tangamal ne s'était senti aucune vocation pour le suicide. Comme nous l'avons dit au commencement, c'était une enfant intelligente, réfléchie ; elle chercha les sentiers battus, les suivit, arrachant çà et là quelques herbes, quelques racines qu'elle mangea en véritable affamée. Bientôt, elle aperçut une grande route et poussa un soupir de soulagement : elle ne se sentait plus aussi isolée, maintenant qu'elle marchait sur un chemin où devait passer bon nombre de gens et de voitures. Son bon ange amena sur la voie un *bandy-carene* (voiturier). La petite fille vit que sa voiture était vide et l'abordant d'un air suppliant, elle lui dit :

“ Mon père était bandy-carene comme vous. Il avait des mâdou grands et beaux. La famine est venue, les mâdou sont morts, mon père, ma mère sont morts comme eux ; ma grand'mère a aussi voulu mourir, elle a pris mon frère et moi et s'en est allée dans le fleuve. L'eau a emporté la manie et Soupou ; moi, je n'ai pas voulu mourir. J'ai retiré ma main et suis remontée sur la terre. La voiture est vide ; si tu vas à une ville, laisse-moi monter dedans. Là où il y a beaucoup de voodoo, je trouverai plus facilement un peu de riz pour ne pas mourir de faim. ”

L'homme était bon, il avait des petits enfants au logis, il eut donc pitié de notre Tangamal. Il la souleva et la posa sur la paille du *vendy* (sorte de charrette). Quand Tangamal fut étendue, la fatigue, l'émotion et la faiblesse causée par la faim l'endormirent. Lorsqu'elle ouvrit les yeux, elle se trouva dans les rues d'un gros bourg indien dont elle n'a su dire le nom.

Le bandy-carene la réveilla et déclara qu'on était arrivé ; il la descendit de voiture. Sa charité n'alla pas plus loin ; il était père de famille et trouvait déjà assez pénible de gagner la vie des siens par des temps si durs. Toutefois, par comparaison, notre pauvre Tangamal se trouva en pays de Cocagne. Dans une boutique indienne on lui donnait une banane à demi-gâtée, dans une maison un peu plus aisée quelques grains de sourou aigri. Elle passa ainsi une journée de consolation ; le soir, elle chercha un abri dans un grand *paitey*, sorte de caravansérail très primitif où campaient les bandy-carene et leurs bœufs. Pendant quelques jours, elle continua cette existence pittoresque ; mais un beau matin qu'elle errait dans les chemins bordant le village, elle rencontra une bonne femme assise sur une pierre et qui se lamentait en face d'un chien expirant.

“ Qu'avez-vous, pauvre kélavie ? lui dit la petite, qui avait le cœur bon.

La vieille reconnut au timbre de la voix que c'était une enfant qui lui parlait et plus maligne qu'on le pense, elle saisit la main de la fillette et ne la lâcha plus.

“ Ce qui me fait pleurer, répondit-elle, c'est que je suis aveugle. Ce chien que tu vois mourir était mon conducteur ; tous deux ensemble nous cherchions notre vie. Ces temps derniers nous avons reçu si peu, que j'ai été obligée de faire sa part petite ; J'ai senti sa marche languissante, enfin il est tombé. J'ai eu beau tirer la corde, incapable de me suivre, la pauvre bête gémissait à fendre l'âme. J'ai donc dû m'arrêter. Mes yeux ne voient pas mourir, puisqu'ils sont fermés à la lumière, mais mon oreille dit à mon cœur que sa respiration est haletante et que bientôt j'aurai perdu le compagnon de ma vie. Et toi, enfant, qui es-tu ? où vas-tu ? ”

La vieille était perspicace. Dans ces temps de famine, les enfants abandonnés, errants n'étaient pas rares, elle devinait que Tangamal devait appartenir à cette catégorie. Ses derniers doutes disparurent quand notre héroïne répondit :

“ Tout est mort chez moi : les mādou, mon père, ma mère. Ma grand'mère s'est noyée avec mon frère et moi je n'ai pas voulu. Un bandy-carene m'a apportée à ce village et j'y vis depuis quelques jours des fruits et du peu de sorou que la charité veut bien m'abandonner.

Très bien, dit la vieille déjà consolée, tu remplaceras mon chien.

D'o fait, pendant ce dialogue la pauvre bête avait rendu le

dernier soupir. La kélavie s'en assura en le remuant avec son bâton, le palpant et posant sa main sur son cœur. Sûre que son conducteur ne pourrait plus être bon à rien, elle abandonna ses restes et dit à l'enfant de se mettre en marche. Elle la tenait fortement, comme si elle eût craint qu'elle ne s'échappât. Tangamal n'en avait pas envie; la vieille lui faisait pitié et puis, c'est si triste d'être seule sur la terre, elle pourrait au moins parler à quelqu'un, la nuit, dormant, elle aurait moins peur et son sommeil serait plus paisible. Ainsi se conclut l'association. On était touché en voyant cette enfant servir de guide à la vieille aveugle, les aumônes furent plus abondantes et le sort de Tangamal aurait été très supportable, si la kélavie avait eu un caractère plus aimable. Mais, grand Dieu, qu'elle était grognon ! C'était une de ces natures qui aiment à maugréer sans cesse, à se plaindre et à tout tourner du mauvais côté. Elle se figurait toujours que Tangamal réservait pour elle les meilleurs morceaux et quand la quête n'était pas abondante à son gré, la pauvre Tangamal fit plus d'une fois connaissance avec le bâton de la kélavie. Pourtant elle ne la quittait pas. Où serait-elle allée la pauvrette ? mieux valait souffrir et n'être pas une enfant complètement abandonnée. Elle allait donc par les chemins avec la vieille aveugle, passant d'un village à un autre, afin de ne point fatiguer la charité de ceux qui la nourrissaient. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Jean-Chrysostôme, le 17 ; à Ste-Famille, I.-O., le 19 ; à la Rivière-du-Loup, le 20 ; à Inverness, le 21, à St-David, le 22. — Le 19 novembre prochain, la Société Saint-Vincent de Paul, de Québec, célébrera le 50^e anniversaire de sa fondation. Le Conseil Supérieur a résolu de célébrer les Noces d'or de la Société aussi solennellement que possible. Dans ce but, afin de réunir tous les confrères et les amis de la Société dans une manifestation publique de reconnaissance envers Dieu, il a décidé de convier à un Congrès tous les membres et les amis de la Société. Ce congrès s'ouvrira à Québec, le dimanche 6 décembre et se terminera le mardi 8, fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. — Les représentants de la province de Québec dans le nouveau ministère fédéral sont : M.M. A.-R. Angers, L.-O. Taillon, A. Desjardins, W.-B. Ives et J.-J. Ross. Nous aurons donc à l'avenir cinq ministres au lieu de quatre.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.